

Paris : le casse-tête de la nouvelle réglementation des terrasses

À moins d'une semaine de l'entrée en vigueur du nouveau règlement, le 1er juillet, de nombreux restaurateurs craignent de perdre leur terrasse estivale installée sur des places de livraison ou de deux-roues. La Ville de Paris se veut rassurante.

Marie Raymondeau et Éric Gauchard ont installé leur terrasse éphémère le 19 mai, devant leur café de la rue de Grenelle (VIIe). Problème : elle est située sur un emplacement de stationnement deux-roues, ce qu'interdit la nouvelle réglementation des terrasses qui entre en vigueur le 1er juillet. LP/Auguste Canier

Le Parisien, Auguste Canier, 26 juin 2021

Au café « Les Ambassades », devant le ministère de l'Éducation nationale, rue de Grenelle (VIIe), Marie Raymondeau et Éric Gauchard sont inquiets. Ce dernier, gérant depuis 1999, a installé devant son café une terrasse éphémère de 20 places au moment de la réouverture, le 19 mai dernier. « Éric a tout fait lui-même pour 1 000 € environ, se félicite sa compagne. On s'en est bien sorti car d'autres cafés du quartier ont fait appel à des entreprises, et certains ont déboursé jusqu'à 12 000 € ». Installée sur un emplacement de stationnement deux-roues motorisés, la terrasse des « Ambassades » avait tout de même été validée par la mairie du VIIe arrondissement puis par la Ville de Paris, dans la logique [d'aide aux bars et restaurants voulue par Anne Hidalgo l'an dernier](#).

Les restaurateurs redoutent une perte de clientèle

Mais après un mois à peine d'exploitation, Marie et Éric craignent de devoir libérer la chaussée. En effet, [alors que la Ville de Paris a décidé de pérenniser les extensions de terrasses](#), le nouveau règlement qui doit entrer en vigueur ce jeudi 1er juillet interdit leur installation sur des places de stationnement réservées aux livraisons et aux deux-roues. C'est tout le compromis que cherche à trouver la mairie de Paris : permettre aux cafetiers et restaurateurs gagner de l'espace pour accueillir des clients, tout en établissant un cadre légal afin d'harmoniser le partage de l'espace public, et sanctuariser les places de livraisons, indispensables aux artisans et commerçants de la capitale.

« On a tellement encouragé les gens à retourner en terrasse que la plupart de nos clients veulent consommer uniquement à l'extérieur, constate Marie Raymondeau. Si demain on fait sauter ma terrasse, les gens iront manger ailleurs. » Les deux restaurateurs regrettent une forme d'arbitraire, qui pénaliserait les établissements qui n'ont pas la chance d'avoir une terrasse estivale située sur une place de stationnement classique. Selon Éric Gauchard, qui a sondé dix de ses collègues restaurateurs de la rue de Grenelle, neuf d'entre eux pourraient être contraints de remballer leur terrasse à cause d'une place de livraison ou d'un emplacement deux-roues.

La Ville de Paris promet une tolérance pour cette saison

Dans le IXe arrondissement, Lionel, gérant du bar « Le Saint-Georges », se trouve dans une situation similaire. Sa terrasse, installée sur une place de livraison, est menacée par la nouvelle réglementation. Comme d'autres restaurateurs du quartier, il a écrit à la Ville de Paris pour demander du temps. « On veut une tolérance pour la garder trois mois et faire un essai, et on verra pour l'an prochain, justifie-t-il. Si c'est pour l'installer un mois et la retirer ensuite, ce n'est pas rentable ». Il se montre confiant sur le fait que la Ville saura apporter des réponses.

Justement, Olivia Polski, adjointe (PS) en charge du commerce, veut faire preuve de bon sens. « Il n'y aura pas de couperet au 1er juillet », annonce-t-elle. Pour cette première saison, une tolérance pour les terrasses installées sur des emplacements réservés s'appliquera. « Plus de 500 demandes de terrasses estivales ont déjà été effectuées, et la délivrance des autorisations pourrait prendre du temps », détaille l'adjointe d'Anne Hidalgo. En effet, les demandes doivent être jugées conformes par les services de l'urbanisme et de la voirie, tandis que la police et les pompiers sont aussi consultés, afin que les terrasses ne gênent pas leurs interventions. Au total, entre un et trois mois d'attente avant une éventuelle autorisation. Olivia Polski, en revanche, rejette les accusations de gestion arbitraire. « Les restaurateurs savaient que les terrasses seraient éphémères, il n'y a jamais eu de surprise. Nous voulons les rendre pérennes, mais pour cela il nous faut un cadre pour réglementer », justifie l'élue.

Les restaurateurs prêts à payer le déplacement des places de stationnement

Dans l'ensemble, [la mise en place des terrasses estivales est tout de même saluée par les restaurateurs parisiens](#). « Nous sommes ravis de cette décision », rappelle David Zenouda, représentant de l'Umih Paris. « Tout n'est pas idéal, nous pouvons comprendre les problèmes qui se posent, tout est allé très vite », reconnaît-il. Les concertations se poursuivent, et la Ville de Paris plaide le travail en bonne intelligence. Des demandes de déplacement de certaines places de stationnement pourraient être traitées au cas par cas avec les mairies d'arrondissement. « Nous sommes prêts à payer si ça peut nous permettre de garder notre terrasse », promet Éric Gauchard.

Source : <https://www.leparisien.fr/paris-75/paris-le-casse-tete-de-la-nouvelle-reglementation-des-terrasses-26-06-2021-HP4CUX5TUNGQXO7IWMSMGKD2JQ.php#xtor=AD-1481423553>